

Début de la séance : 20h30

**Sont présents :** Virginie Duede, Nathalie Defrasne, Sophie Denimal, Mélanie Gruet, Fleur Manzoni, Frédérique Poupenev, Virginie Simonin, Estelle Verdout, Christophe Auriol, Joël Bourrat, Valentin Bugnet, Martial Hirtzel, Gino Michel et Jean-Marie Isabey.

**Sont excusés :** Oriane Pommey (pouvoir à Nathalie Defrasne) ; Alexis Martin (pouvoir à Joël Bourrat) ; Cécile Ferniot-Papillon (pouvoir à Frédérique Poupenev) ; Vincent Bouveresse

**Est absente :** Joséphine Perrot-Minot

**Secrétaire de Séance :** Nathalie Defrasne

### 1- Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 janvier 2025 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n'appelle aucune observation, le vote recueille 16 voix Pour et 1 abstention. Le procès-verbal du précédent conseil est validé.

### 2- Présentation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque de Bouclans

L'ensemble des documents et la version finalisée du PCSES ont été adressés préalablement au conseil municipal avec les documents préparatoires.

Victoria s'excuse de ne pas pouvoir venir présenter elle-même ce projet, pour des raisons médicales.

**Élaboration :** Créé fin 2024 dans le cadre de la formalisation de la politique de lecture publique au niveau départemental.

**Comité de pilotage :** Équipe bénévole et professionnelle, élus locaux, Médiathèque Départementale du Doubs, DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Objectifs :**

Diagnostiquer les besoins en termes de **développement de la lecture publique** sur le territoire.

Définir un **plan d'actions réaliste** aligné avec la vision politique et les moyens disponibles.

Formaliser le dialogue avec les élus et **structurer les missions de la médiathèque**.

**Document clé pour subventions DRAC et Médiathèque Départementale**, couvrant la durée d'un mandat avec possibilité de révision.

#### **Diagnostic de territoire :**

**Contexte territorial :** Bouclans, village du Doubs (1 064 habitants), rôle de bourg-centre avec des services variés (école, commerces, professionnels de santé).

**Population :** Hausse de 28,5 % depuis 1999, population jeune (33 % ont moins de 30 ans).

**Associations :** 21 associations locales, certaines collaborant avec la médiathèque.

**Défis et opportunités :** Renforcer la communication et les partenariats, optimiser l'accueil et les infrastructures, mieux répondre à l'évolution démographique.

#### **État des lieux de la médiathèque :**

**Structure :** Médiathèque installée dans l'ancien presbytère (100 m<sup>2</sup>), accès PMR, espace convivial mais limité lors d'événements.

**Équipe :** Un agent à 0,7 ETP et 6 bénévoles (0,2 ETP). **Collections et fréquentation :** Fonds de 4 396 documents, taux de fréquentation supérieur à la moyenne nationale.

**Animations :** Accueils scolaires, événements culturels variés, locaux et nationaux

**Axes d'amélioration :** Optimisation des locaux, meilleure signalétique, conditions de prêt modernisées, développement numérique.

### **La vision politique : 3 axes structurants 2025 – 2030**

**Axe 1 : Pourquoi maintenir et faire vivre une médiathèque à l'ère d'Internet ?**

**Objectif principal :** Faciliter l'accès à la médiathèque pour tous et le lien social, en s'appuyant sur les technologies numériques et les moyens humains.

**Actions clé :**

- Proposer aux usagers un **espace convivial**, notamment lors des animations ;
- Proposer davantage de **services numériques** aux lecteurs ;
- S'appuyer sur le numérique pour faciliter le travail de l'équipe ;
- **Renforcer l'équipe** bénévole et professionnelle ;
- S'appuyer sur **des outils d'évaluation**.

**Résultat attendu :** Une médiathèque accueillante, inclusive et visible, favorisant le lien social et l'accès à la culture pour tous.

**Axe 2 : Quelle médiathèque pour quels publics et quel territoire ?**

**Objectif principal :** Adapter la médiathèque aux besoins de son territoire et diversifier ses publics.

**Actions clé :**

- **Identifier et prioriser les publics** auxquels on souhaite s'adresser ;
- Proposer davantage d'**événements intergénérationnels** et de débats citoyens ; Mettre en place un **plan de communication ciblé**, en relation avec nos partenaires et les acteurs locaux ;
- Créer des **partenariats** avec les acteurs locaux et d'autres médiathèques

**Résultat attendu :** Une participation accrue et diversifiée aux activités, grâce à des événements inclusifs, une communication efficace et des partenariats enrichissants.

**Axe 3 : Quelles attentes des différents publics ciblés ?**

**Objectif principal :** Répondre aux attentes évolutives des publics grâce à des services adaptés et une expérience enrichie.

**Actions clé :**

- Élaborer une **politique documentaire** ; Mettre en **valeur les collections** ;
- Augmenter et harmoniser les **horaires d'ouverture** ;
- **Optimiser l'accueil** : aménager des espaces conviviaux et améliorer les infrastructures, **Offrir un programme attractif** : co-construire des animations innovantes et participatives avec les usagers et partenaires.

**Résultat attendu :** une médiathèque moderne, accueillante et participative, alignée sur les attentes des différents publics pour renforcer sa fréquentation et consolider son rôle social.

**Calendrier du Plan d'action :**

Calendrier PCSES	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagements et accueil	travaux accès sanitaires et aménagement de la salle du 1er étage	extension des horaires d'ouverture	évaluation de la satisfaction usagers (poursuite)	suivi des performances ; formation continue de l'équipe		segmentation des usages et identification des publics prioritaires
Développement numérique	2ème poste de travail Wifi public Tablette	services numériques aux lecteurs par le biais d'un portail web	développement du Click&Collect et des services numériques	ateliers autour du numérique	ateliers en co-construction autour du numérique, de l'I.A	
Politique documentaire et d'animation	élaboration d'une politique documentaire	partenariats et communication ; identification des publics prioritaires	ateliers participatifs et poursuite des partenariats	poursuite de la veille documentaire, mutualisation des compétences	adaptation aux tendances culturelles et éducatives	bilan de la satisfaction à n+5

Virginie Duede se réjouit que ce projet voie le jour. Néanmoins, en tant qu'élue référente à la médiathèque, elle regrette qu'elle-même et les bénévoles n'aient pas été associés à ce projet. Elle énonce aussi ce point de vigilance : selon elle, les utilisateurs doivent être acteurs du projet pour qu'il vive.

Virginie Duede souligne que Victoria a été en difficulté dans ce projet, cette remarque a également été faite par les bénévoles. Selon Virginie, Victoria appréhende la charge de travail pour certains points du projet (vis-à-vis de l'étude des publics et du numérique) car elle aura besoin de se former sur ces sujets.

Martial Hirtzel regrette que le maire, en tant qu'employeur, n'ait pas été informé que Victoria s'était sentie en difficulté. Il rappelle que l'élaboration de ce PCSES est une obligation définie dans les conditions de partenariat avec la Médiathèque Départementale, à laquelle la commune ne peut se soustraire. Ce dossier ayant été initié en 2021, il était plus que souhaitable de le faire aboutir avant la fin du mandat pour préserver le positionnement et les partenariats de la médiathèque de Bouclans, et que la commune puisse allouer les budgets correspondants. Il précise toutefois que ce projet d'envergure s'inscrit sur plusieurs années, avec en parallèle la mise en place des moyens qui seront nécessaires pour le mener correctement. Il rappelle enfin à Virginie Duede qu'elle a bien été associée dès le départ au projet (RDV avec les partenaires, état des lieux, diagnostic de territoire). Il fait la distinction entre le volet étude et actions opérationnelles, travaillé par Victoria TANNIERRE, l'équipe bénévole et l'élue référente, et le volet politique. L'élaboration des politiques communales en tous domaines est du rôle et de la responsabilité du maire et des adjoints composant le Bureau, pour proposition au conseil municipal.

D'autres conseillers regrettent que Virginie n'ait pas été conviée à l'élaboration de la vision politique de ce projet.

#### **DELIBERATION n°1**

***Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal approuve le PCSES de la médiathèque de Bouclans tel que présenté.***

***Le vote a recueilli : 17 Voix pour ; 0 Voix contre ; 0 Abstentions***

***Les investissements correspondants seront présentés au conseil municipal dans le cadre du budget communal 2025***

***Le conseil municipal donne mandat au maire pour procéder à toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les demandes de subvention correspondantes auprès de la Médiathèque Départementale et de la DRAC, une fois le budget adopté.***

### **3- Présentation du rapport d'orientation budgétaire**

#### **Les facteurs à prendre en compte dans le budget 2025 :**

- Suite à la motion de censure, le budget 2025 n'a pas été adopté avant la fin de l'année 2024 (loi spéciale)
- Croissance 2024 de 1,1% et fort déficit public (5,5% du PIB) : impact sur les recettes des finances locales
- Notre historique, nos résultats
- Nos ambitions et nos moyens

#### **Environnement général et éléments de conjoncture :**

***Quels sont les effets de la réforme de 2022 des indicateurs financiers et fiscaux sur la DGF et les mécanismes de péréquation ?***

**Constat :** la Loi de finances 2022 actait d'importants changements dans le calcul du **potentiel financier** et de **l'effort fiscal**, deux critères utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation.

La réforme peut être résumée en deux idées principales :

- le potentiel financier est recalculé à partir du nouveau panier de ressources des communes, en y ajoutant de nouvelles impositions jusque-là non prises en compte dont :
  - L'imposition forfaitaire sur les pylônes,
  - Les droits de mutation à titre onéreux, sur la base des trois dernières années,  
**=> plus de ressources fiscales prises en compte**

- l'effort fiscal est quant à lui modifié dans sa philosophie, puisque désormais il n'intégrera plus la part des produits fiscaux levés par l'intercommunalité sur le territoire de la commune. La taxe sur les ordures ménagères disparaît aussi du calcul.

=> **moins d'effort fiscal pris en compte**

### **La loi spéciale et le déficit public national sont l'occasion de rappeler quelques éléments importants qui distinguent les collectivités locales de l'Etat :**

En cas de besoin de financement, les collectivités locales disposent de 2 leviers : mobiliser leur trésorerie et/ou recourir à l'emprunt. Les collectivités depuis 2022 – et la hausse des taux d'intérêt – mobilisent leur trésorerie et leur fonds de roulement afin de ne pas sur-emprunter (NB : c'est le choix budgétaire de Bouclans depuis le début du mandat)

L'emprunt des collectivités locales ne finance que les dépenses d'investissement contrairement à l'Etat qui y recourt massivement pour financer ses dépenses de fonctionnement

Enfin, les budgets des collectivités locales ne peuvent pas être en déséquilibre, situation théoriquement interdite.

### **Données financières : Les ressources de la commune**

RAPPEL : en 2021, le conseil municipal a acté qu'il sera nécessaire de faire progresser régulièrement nos taux à compter de 2022 (même faiblement), compte tenu :

- des impacts de la réforme de la TH
- des conséquences de l'effort fiscal de la commune sur les dotations de fonctionnement.

En 2024, le conseil municipal avait validé une évolution de nos taux de fiscalité locale de 0,5%, compte tenu d'une revalorisation des bases significative (3,9%).

La réévaluation annoncée des bases fiscales pour 2025 est de 1,7%.

Orientation sur les taux communaux en 2025 > proposition d'une revalorisation symbolique identique à 2024, de 0,5% (les taux seront votés avec le vote du budget primitif 2025) ce qui porterait la hausse cumulée de nos taux à env. + 2% depuis 2018 (inflation cumulée sur la même période de 18,38 % (source france-inflation.com). L'objectif n'est pas financier, mais uniquement pour témoigner de l'effort fiscal de la commune pris en compte dans le calcul de nos dotations de fonctionnement (voir alerte évoquée précédemment).

### **Données financières : L'exercice 2024**

Notre situation financière est saine : total ressources fiscales et dotations 2024 > 589 207€ - Endettement maîtrisé > nos prêts seront totalement amortis d'ici 2027 mis à part le prêt pour le bâtiment périscolaire, et l'encours de la dette représente 5 mois de fonctionnement. Dépenses réelles de fonctionnement 679 141€ ; ressources réelles de fonctionnement 884 339€. Les investissements prévus n'ont pas été tous réalisés (report à 2025 de la réfection du clocher et différé de la réfection de la rue du vieux village, compte tenu des travaux à réaliser préalablement sur les réseaux. Les données 2024 définitives figureront lors de l'arrêté des comptes.

21h30 Gino Michel doit s'absenter pour gérer un imprévu dans les locaux de l'école

### **Conclusion :**

Nos points forts	Nos points de vigilance
Une structure financière saine :	Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement
> <i>Un endettement faible</i>	Les dotations de fonctionnement ne suivent pas l'inflation
> <i>Des prêts en fin d'amortissement à CT</i>	Incertitude sur la PLF 2025
> <i>Une fiscalité inférieure à la strate</i>	Financement de nos investissements :
Des réserves satisfaisantes	> <i>incertitude sur les subventions</i>
Bons ratios de gestion	> <i>ne plus compter sur les ressources Bois à CT et MT</i>

Le soutien à l'investissement par l'Etat (et dans une moindre mesure par les autres financeurs) sera beaucoup plus limité, compte tenu d'un déficit public majeur.

L'engagement de maintien des dotations sur la base de 2024 devrait être tenu, (ce qui ne permet pas de compenser l'inflation) et avec une inconnue sur les nouvelles modalités de calcul. L'inflation devrait néanmoins être plus maîtrisée en 2025.

La situation financière de la commune est saine. Notre capacité d'autofinancement reste à un bon niveau, tandis que notre désendettement se poursuit, ce qui préserve nos capacités d'investissement futures.

Les recettes du budget bois, significatives depuis trois ans, seront plus modestes dans les prochaines années. Il faudra limiter l'apport du budget bois dans le financement de nos investissements du budget principal, afin de préserver nos capacités d'investissement forestiers à l'avenir.

Les investissements prévus ont été réalisés, mis à part le retard concernant le clocher, qui restera à réaliser en 2025.

Pour 2025, dans le cadre du vote du budget, il sera proposé au conseil municipal de :

- Matérialiser, même de façon symbolique, l'effort fiscal de la commune
- Garder la vigilance sur la maîtrise des charges de fonctionnement
- Poursuivre notre programme d'investissement, avec un recours éventuel à l'emprunt.
- Un recours éventuel à nos réserves uniquement pour permettre les investissements envisagés.
- 

#### **DELIBERATION n°2**

***Obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.***

***Le conseil municipal prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur les éléments financiers de la commune de Bouclans, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 lors du conseil municipal du 07 février 2025.***

***Le vote recueille : 16 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 abstentions.***

#### **4- Certification PEFC de nos forêts**

L'adhésion de 5 ans à la certification PEFC de la commune, pour ses propriétés forestières est arrivée à échéance le 31/12/2024.

Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

La certification garantit la valorisation d'une gestion forestière durable et la commercialisation des produits à base de bois issus de forêts certifiés.

La certification PEFC permet la traçabilité des bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les bois issus de forêts labellisées seront donc utilisés en bois d'œuvre (construction, ...).

En conclusion, le label PEFC nous assurera de décrocher de meilleures conditions de marché lors des ventes de bois.

La plaquette de présentation et le modèle de délibération ont été adressés aux conseillers avec les documents préparatoires

L'adhésion coûte 530€ pour 5 ans.

Certains conseillers expriment qu'il paraît que cette certification n'offre pas, en réalité, les garanties exposées.

#### **DELIBERATION n°3**

***Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal***

***→Décide d'adhérer à PEFC BFC en :***

***- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.***

***- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;***

- *s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016*

- *s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.*

- *signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.*

- *respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.*

→ *Demande à l'ONF de mettre en oeuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;*

→ *Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.*

*Le vote recueille : 13 voix Pour ; 0 voix Contre ; 3 abstentions.*

## **5- Prix de l'affouage**

Pour la saison 2024 – 2025, il est proposé de fixer le prix de l'affouage à 6€ / stère.

Il est constaté que le nombre d'affouagiste diminue progressivement. Une réflexion est en cours au niveau de la communauté de communes pour le rachat du bois pour le transformer. S'il n'y a plus d'affouagiste, cette opération sera nécessaire et coûteuse pour la commune.

### **DELIBERATION n°4**

*Pour la saison 2024 – 2025, le conseil municipal valide le prix de l'affouage à 6€ / stère.*

*Le vote recueille : 16 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 abstentions.*

## **6- Actualisation du règlement Intérieur de l'Espace Culturel**

Le projet de règlement actualisé de l'Espace Culturel a été adressé aux conseillers avec les documents préparatoires.

Les principaux points nouveaux sont liés à l'utilisation des systèmes d'accrochage des décorations depuis la réfection de la grande salle, et à la présence du sonomètre.

Quelques précisions de détail ont aussi été intégrées.

### **DELIBERATION n°5**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur de l'Espace Culturel.*

*Celui-ci entre en vigueur immédiatement.*

*Le conseil municipal donne mandat au maire pour la mise en oeuvre de cette décision.*

*Le vote recueille : 16 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 abstentions.*

## **7- Soutien à Mayotte**

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Le président de l'AMF David LISNARD appelle les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation. L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, association-partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. L'AMF soutient cette opération.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à La Protection civile.

A l'image de nombreuses communes de notre secteur, il est proposé au conseil municipal de faire un don symbolique de 1€ par habitant, soit 1086€. La démarche est sécurisée.

21h50 : retour de Gino Michel.

### **DELIBERATION n°6**

***Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, valide la réalisation d'un don de 1086€ à la Protection Civile dans le cadre de l'opération « Solidarité AMF/Mayotte » soutenue par l'AMF. Le conseil municipal donne mandat au maire pour la mise en œuvre de cette décision. Certains conseillers expriment leurs craintes quant à la certitude que les sommes données ne soient pas détournées. Le Maire expose que c'est précisément pour cette raison qu'il est proposé de flécher le don vers la Protection Civile, association partenaire de l'Association des Maires de France pour cette opération. Le vote recueille : 17 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 abstentions.***

### **8- Mandatement du centre de gestion du Doubs**

À partir du 1er janvier 2026, tous les employeurs publics devront obligatoirement participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents.

Deux solutions pour apporter cette aide financière

Les employeurs peuvent apporter leur participation financière soit à des contrats individuels labellisés (référéncés par des organismes accrédités) souscrits directement par les agents, soit au contrat qu'ils ont sélectionné au travers d'une convention de participation.

L'adhésion des agents n'est pas obligatoire quel que soit le mode de participation retenu par l'employeur. Par contre, seuls les agents ayant adhéré au dispositif retenu par l'employeur peuvent bénéficier de la participation de l'employeur.

Le centre de gestion propose à toutes ses collectivités un contrat collectif souscrit suite à une consultation qui prendra effet au 1er janvier 2026.

Donner mandat au CDG, c'est :

- ➔ Être associé à la consultation ;
- ➔ Avoir la possibilité de rejoindre ou non la convention une fois le contrat connu
- ➔ La sécurité juridique : un contrat conclu après mise en concurrence et répondant aux exigences de solidarité, de responsabilité exigée par les textes ;
- ➔ Des tarifs attractifs grâce à la mutualisation

Le modèle de délibération a été adressé aux conseillers avec les documents préparatoires.

### **DELIBERATION n°7**

***Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide de donner mandat au Centre de Gestion du Doubs dans le cadre de la future convention de participation concernant le contrat collectif de complémentaire santé pour les salariés de la collectivité à compter du 1er janvier 2026. Le conseil municipal donne mandat au maire pour la mise en œuvre de cette décision. Le vote recueille : 17 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 abstentions.***

### **9- Informations diverses**

#### **Don du sang sur le temps de travail des salariés**

L'association pour le don du sang exprime régulièrement le manque de sang pour faire face aux besoins. Afin d'encourager à donner son sang, il est proposé aux salariés de la commune de disposer d'une demi-heure prise sur leur temps de travail pour aller donner son sang à l'occasion des collectes à Bouclans.

#### **RDV avec l'ONF**

Ce rendez-vous a permis d'obtenir quelques premiers éléments budgétaires pour 2025, et surtout de faire un point sur le suivi des interventions en forêt par les professionnels, notamment en ce qui concerne la remise en état des chemins après leur passage, le respect du cheminement des engins et des camions.

**Remplacement de l'application POLITEIA :**

L'application POLITEIA a été rachetée par l'application INTRA MUROS (déjà en place à Vercel, par exemple). Le tarif reste inchangé pour l'instant, l'année 2025 est offerte afin que la commune ne paye pas deux fois. Un RDV est pris avec le représentant pour une présentation de cette nouvelle solution.

**Opération brioches de l'ADAPEI**

La date officielle de l'opération brioches de l'ADAPEI est fixée sur la période du 7 au 13 avril 2025.

Il est proposé de mettre une information dans le Bouclans Info annonçant la pré-vente et/ou réservation des brioches suivi dans retrait des brioches en mairie le vendredi après-midi et le samedi matin (livraison possible à domicile pour les personnes ne se déplaçant pas).

**Dates des prochains conseils municipaux :**

14/03/2025	11/04/2025	16/05/2025
13/06/2025	11/07/2025	12/09/2025
10/10/2025	07/11/2025	12/12/2025

Fin de la séance : 22h10